



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 29 SEPTEMBRE 2020**

**Présidence de M. Ludovic HOCBON, Maire**

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre 2020.

**Présents**

Mme LÉGERON Ghislaine, M. VERGNAUD Benjamin, Mme ROUHAUD Christelle, M. MIGNET Philippe (arrivé au cours de la lecture du point n°2020-07-08), Mme HUETZ Anne, M. VERDON Sébastien (arrivé au cours de la lecture du point n°2020-07-03), Mme SAINT-CYR Sylvie, M. PÉTORIN Jean-Pierre, Mme DROUIN Patricia, Adjointes.

M. BIRÉ Michel, Mme MÉMETEAU Arielle, Mme GRAUWIN Stéphanie (arrivée au cours de la lecture du point n° 2020-07-03), M. GUYONNET Philippe, M. BOUILLAUD Stéphane, M. FOULONNEAU Matthieu, Mme DABIN Sophie (s'est absentée au cours du point n°2020-07-17, est revenue avant le vote du point n° 2020-07-19), M. BRÉAU Ludovic, M. BOISSINOT Antoine, Mme LAUVRIÈRE Claire, M. LEMOINE Matthias, Mme GUIGNARD Anne-Lise, Mme QUINIOU Manon, Mme CHAMPARNAUD Catherine, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues (arrivé au cours de l'approbation des procès-verbaux), M. GERBAUD Stéphane, Mme ROUSSILLON Christelle, Mme SÉGUY Geneviève, M. MÉTAY Pierre-André (s'est absenté au cours du point n°2020-07-16, est revenu avant le vote du point n° 2020-07-17), M. BERTIN Jacky et Mme VERHAEGHE-GRILLO Dominique, Conseillers municipaux.

**Pouvoirs**

M. MIGNET Philippe a donné procuration à Mme DABIN Sophie et Mme TRUDEAU Christelle a donné procuration à M. BOUILLAUD Stéphane.

**Secrétaire**

Mme Christelle ROUHAUD.

**Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

**Concernant un délaissé de voirie sis Avenue du général de Gaulle, parcelle anciennement cadastrée section BL n°329 et partie du domaine non cadastré :**

- **APPROUVE** la cession du délaissé de voirie, sise avenue du Général De Gaulle, à l'entreprise Sud Vendée Distribution, au prix de 40 € le m<sup>2</sup>, frais de bornage et acte à charge de l'acquéreur ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les compromis de vente et l'acte notarié à intervenir, les frais inhérents étant à la charge de l'acquéreur.

Concernant le principe d'intégration d'un lotissement dans le domaine public communal :

- **DÉCIDE** d'approuver le principe d'intégration des installations d'éclairages, de voirie et des espaces verts du lotissement de Mérité, dans le domaine public communal de la Ville de Fontenay-le-Comte ; -**DÉLÈGUE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure d'enquête publique ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Concernant la désignation des membres de la commission locale du secteur sauvegardé :

- **CONSTATE** l'existence d'une seule liste ; -**DÉSIGNE** les membres suivants au sein de la commission locale du Secteur Sauvegardé :

**Membres titulaires : 4**

- Mme Arielle MEMETEAU
- M. Benjamin VERGNAUD
- M. Matthieu FOULONNEAU
- M. Pierre-André METAY

**Membres suppléants : 4**

- M. Philippe MIGNET
- M. Stéphane BOUILLAUD
- Mme Anne-Lise GUIGNARD
- M. Hugues FOURAGE

- DÉLÈGUE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien les formalités pour la mise en place de la commission locale du secteur sauvegardé.

Concernant la désignation des membres de la commission communale pour l'accessibilité :

- **DÉCIDE** de modifier la composition de la commission communale pour l'accessibilité comme ci-dessous :

- Monsieur le Maire est Président de droit,
- trois membres titulaires du groupe majoritaire
- un membre titulaire de chaque opposition,
- trois membres représentants d'associations de personnes handicapées et d'associations d'usagers.

- CONSTATE** l'existence d'une seule liste ; -**NOMME et INSTALLE** les membres du collège des élus de la commission communale pour l'accessibilité suivants :

- Mme Arielle MEMETEAU
- M. Philippe GUYONNET
- M. Antoine BOISSINOT
- Mme Catherine CHAMPARNAUD
- M. Jacky BERTIN

- DIT** que les représentants d'associations représentant les personnes handicapées et d'associations d'usagers seront désignés par arrêté du Maire.

Concernant la désignation des représentants des associations au sein de la commission consultative des services publics locaux :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder à l'élection à bulletin secret ; -**DÉSIGNE** 9 membres au titre du 1<sup>er</sup> collège du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

- M. Sébastien VERDON
- Mme Ghislaine LEGERON
- Mme Christelle ROUHAUD
- M. Matthias LEMOINE
- M. Ludovic BREAU
- Mme Arielle MEMETEAU
- Mme Anne HUETZ
- M. Hugues FOURAGE
- Mme Dominique VERHAEGHE-GRILLO

- DIT QUE** le responsable de la Police municipale sera désigné comme coordinateur du CLSPD ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'arrêté de constitution du CLSPD ;

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

Concernant la désignation des représentants des associations au sein de la commission consultative des services publics locaux :

- **DÉCIDE** d'attribuer 2 sièges aux associations locales au sein de la commission locale consultative des services publics locaux ; -**PROCÈDE** aux nominations suivantes :
  - UFC Que Choisir 85
  - Association des Paralysés de France.

Concernant la commission mixte de jumelage :

- **APPROUVE** la création de la commission mixte de jumelage ; -**DIT que** cette commission est instituée pour la durée du mandat ; **NOMME ET INSTALLE** les membres suivants au sein de la « Commission mixte de jumelage » :

Collège des élus

- Mme Stéphanie GRAUWIN
- Mme Claire LAUVRIERE
- Mme Anne HUETZ
- M. Philippe MIGNET
- Mme Arielle MEMETEAU
- Mme Anne-Lise GUIGNARD
- Mme Christelle ROUSSILLON
- M. Jacky BERTIN

Présidents des associations de jumelage de Fontenay-le-Comte

- Présidente du Comité de Jumelage Fontenay-le-Comte / Crevillent
- Présidente de l'Association Amitiés Fontenay-le-Comte / Roumanie
- Président du Comité de Jumelage Fontenay-le-Comte / Gaoua
- Présidente de l'Association Palatine
- Président(e) du Comité de Jumelage Fontenay-le-Comte / Krotoszyn

3 personnalités nommées par le Maire

- Mme Madame Claudine de REVIERS
- Mme Dominique PALUEL-MARMONT
- M. Pascal PLAUT

Concernant la désignation au sein d'organismes extérieurs :

- **CONSTATE** l'existence d'une seule liste pour chaque organisme ; -**DÉSIGNE** les représentants de la Ville de Fontenay-le-Comte au sein de ces organismes extérieurs comme indiqué ci-dessous :

**CONSEILS D'ÉCOLES**

**M. le Maire, ou son représentant**

M. le Maire désigne Mme Christelle ROUHAUD, pour le représenter dans tous les conseils d'école

**Représentant désigné par le Conseil municipal**

Ecole élémentaire et maternelle BOURON-MASSE

- Mme Stéphanie GRAUWIN
- Mme Christelle ROUSSILLON

Groupe scolaire FLORENCE-ARTHAUD

- Mme Stéphanie GRAUWIN
- Mme Geneviève SEGUY

Groupe scolaire RENE-JAULIN

- Mme Stéphanie GRAUWIN

Ecole maternelle LES JACOBINS

- Mme Stéphanie GRAUWIN
- Mme Dominique VERHAEGHE-GRILLO

Ecole élémentaire LES JACOBINS

- Mme Stéphanie GRAUWIN
- Mme Dominique VERHAEGHE-GRILLO

Groupe scolaire LES CORDELIERS

- Mme Stéphanie GRAUWIN	
<b>ORGANE DE L'ÉCOLE – BUDGET DES CLASSES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION</b>	
Délégué titulaire	Délégué suppléant
- Mme Christelle ROUHAUD	- Mme Stéphanie GRAUWIN
<b>ETABLISSEMENT SCOLAIRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION OGEC STE TRINITÉ</b>	
Délégué titulaire	Délégué suppléant
- Mme Christelle ROUHAUD	- Mme Stéphanie GRAUWIN
<b>CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES dépendants du ministère de l'Éducation nationale</b>	
<u>Lycée Rabelais</u>	
Délégué titulaire	Délégué suppléant
- Mme Anne-Lise GUIGNARD	- M. Stéphane BOUILLAUD
	Collège Viète
Délégué titulaire	Délégué suppléant
- Mme Anne-Lise GUIGNARD	- M. Stéphane BOUILLAUD
	Collège Tiraqueau
Délégué titulaire	Délégué suppléant
- Mme Anne-Lise GUIGNARD	- M. Stéphane BOUILLAUD
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE BEL AIR</b> dépendant du ministère de l'Agriculture	
- M. Stéphane BOUILLAUD	
<b>COMITÉ DE BIENNALE</b>	
- M. Matthias LEMOINE	
- Mme Stéphanie GRAUWIN	
- M. Hugues FOURAGE	
- Mme VERHAEGHE-GRILLO	
<b>ASSOCIATION DE GESTION DU VERGER CONSERVATOIRE DE PÉTRÉ</b>	
- Mme Anne HUETZ	
<b>CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DES INSTITUTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES</b>	
<b>Maison de retraite et de repos « Les fils d'Argent »</b>	
Délégué titulaire	Délégué suppléant
- Mme Ghislaine LEGERON	- Mme Anne-Lise GUIGNARD
<b>Maison de retraite « Marie Brisson »</b>	
Délégué titulaire	Délégué suppléant
- M. Philippe MIGNET	- M. Matthieu FOULONNEAU
<b>Maison de retraite « Petit du Vignaud » - Centre hospitalier</b>	
Délégué titulaire	Délégué suppléant
- Mme Sylvie SAINT-CYR	- M. Ludovic BREAU
<b>Conseil à la vie sociale - Institut médico-éducatif Le Gué Braud / ADAPEI - ARIA85</b>	
Délégué titulaire	Délégué suppléant
- M. Matthieu FOULONNEAU	- M. Matthias LEMOINE
<b>Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) / ADAPEI - ARIA85</b>	
Délégué titulaire	Délégué suppléant
- Mme Claire LAUVRIERE	- M. Matthieu FOULONNEAU
<b>Foyer de Haute Roche / ADAPEI - ARIA85</b>	
Délégué titulaire	Délégué suppléant
- Mme Ghislaine LEGERON	- Mme Claire LAUVRIERE
<b>Unité d'hébergement temporaire « Foyer de la porte St Michel » / ADAPEI – ARIA 85</b>	
- Mme Stéphanie GRAUWIN	
<b>IME « les Trois Moulins » / ADAPEI – ARIA 85</b>	
- M. Matthieu FOULONNEAU	
<b>OFFICE DE DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF ET SOCIAL (O.D.D.A.S.)</b>	
Délégués titulaires	Délégués suppléants
- Mme Ghislaine LEGERON	- M. Philippe GUYONNET
- M. Philippe MIGNET	- Mme Christelle ROUSSILLON

<b>VENDÉE FONTENAY FOOT (VFF)</b>
- Mme Sophie DABIN
<b>FONTENAY-LUÇON RUGBY SUD VENDÉE (FLRSV)</b>
- M. Philippe MIGNET
<b>ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)</b>
- Mme Sophie DABIN
<b>ASSOCIATION ATOUT LINGE</b>
-Mme Claire LAUVRIERE
<b>ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISÉES ET FONCIERES - De Chaix, Pissotte et Fontaines</b>
- M. Jean-Pierre PETORIN
<b>ASSOCIATIONS FONCIERES DE REMEMBREMENT - De Charzais et Ste Gemme la Plaine</b>
- M. Jean-Pierre PETORIN
<b>Commission d'admission de la Résidence sociale Foyer « les Trois Portes » / Agropolis</b>
- Mme Ghislaine LEGERON

Concernant l'adhésion à une association :

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'Association des Maires pour le Civisme ; -**DÉCIDE** de verser la cotisation annuelle d'un montant de 300 € et **DÉLÈGUE** à M. le Maire le renouvellement annuel de cette adhésion conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ; -**DÉSIGNE** M. Ludovic HOCBON, Maire et Mme Anne-Lise GUIGNARD, conseillère municipale comme représentants au sein de l'Association des Maires pour le Civisme ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant la désignation des représentants de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

- **DÉCIDE** de procéder au vote à main levée pour la nomination des représentants titulaire suppléants à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée (CLECT) ; -**NOMME** au sein de la CLECT :

<b>Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée (CLECT)</b>	
Délégués titulaires	Délégués suppléants
- M. Michel BIRE	- Mme Ghislaine LEGERON
- Mme Patricia DROUIN	- M. Benjamin VERGNAUD

Concernant la création d'une nouvelle instance :

- **DÉCIDE** du principe de la création d'un Conseil intergénérationnel composé des instances suivantes :
  - Conseil municipal d'enfants (CME) créé par délibérations des 18 novembre 2014 et 14 novembre 2017,
  - Conseil des Sages suivant délibération n° 2020-07-13 du 29 septembre 2020,
  - Conseil Citoyen créé en application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;
- DIT que** le Conseil intergénérationnel se réunira au moins une fois par an.

Concernant le renouvellement du Conseil des Sages :

- **DÉCIDE** du renouvellement du Conseil des Sages selon les conditions ci-dessous :

Le Conseil des sages sera composé de 12 membres, Fontenaisiens âgés de plus de 65 ans, pour un mandat d'une durée de 3ans, renouvelable 1 fois, selon les critères suivants :

- La représentation équitable sur l'ensemble du territoire de la commune,
- La représentation équitable hommes/femmes,
- Le non cumul avec une fonction élective au conseil municipal actuelle ou antérieure,
- L'impossibilité de participer à plus de 2 mandats de conseillers des Sages ;

**-DÉCIDE** de créer une commission de sélection des membres du Conseil des Sages ; **-FIXE** à 9 le nombre de membres de cette commission ; **-DÉCIDE** de ne pas procéder au vote au scrutin secret ou **CONSTATE** l'existence d'une seule liste pour la commission de sélection des membres du Conseil des Sages ; **-NOMME** les membres de cette commission suivants :

- M. le Maire
- M. Philippe MIGNET
- M. Matthieu FOULONNEAU
- M. Philippe GUYONNET
- M. Ludovic BREAU
- M. Antoine BOISSINOT
- Mme Claire LAUVRIERE
- M. Pierre-André METAY
- M. Jacky BERTIN

Concernant le rapport annuel de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activités pour l'année 2019 de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

Concernant le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire :

- **PREND ACTE** du rapport définitif et de la communication des observations définitives de la Chambre régionale des Comptes des pays de la Loire joint en annexe de la présente délibération ; **-DIT QUE** le rapport définitif de la Chambre régionale des Comptes est communicable aux tiers ; **-AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les dispositions pour répondre aux recommandations préconisées dans le rapport.

Concernant la modification du tableau des effectifs :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2020:

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie A		
Attaché territorial		1
Catégorie B		
Rédacteur territorial		1
Catégorie C		
Adjoint d'animation territorial – TC		1
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe – TNC à 32 h	1	
Adjoint administratif territorial – TC	2	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe – TC		1
Adjoint technique territorial	1	
TOTAL	4	4

Concernant le reversement des restes à réaliser du budget assainissement à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

- **DÉCIDE** de reverser à la communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée la somme de 422 888,45 € correspondant aux restes à réaliser 2019 du budget annexe assainissement ;  
-**ANNULE ET REMPLACE** la délibération 2020-03-07 du 9 juin 2020 par la présente délibération.

Concernant la fixation des durées d'amortissement :

- **FIXE** à compter de 2020 (biens entrant dans l'actif en 2020) pour le budget principal (M14) et les éventuels budgets annexes qui pourraient être créés par la suite, les durées d'amortissement par catégorie de biens immobiliers acquis par la ville ci-après :

	Comptes M14 ou M49 (à titre indicatif)	Durée en années
Immobilisations de faible valeur < ou = 500€	selon le bien	1
Documents d'urbanisme, numérisation cadastre	202	10
Frais d'études, de recherche ou d'insertion	203	5
Subventions d'équipement versées pour biens immobiliers	204	15
Subventions d'équipement versées pour biens mobiliers, études	204	5
Logiciels, prestations intellectuelles informatiques	205	2
Autres immobilisations incorporelles ( numérisation de l'état-civil...)	2088	10
Construction sur sol d'autrui	214	Sur la durée du bail à construction
Plantations	2121	15
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	20
Agencement et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	2135	20
Extincteurs	2156	6
Voitures, véhicules légers et utilitaires techniques	2182	6
Matériel de transport non motorisé (vélo, barques...)	2182	5
Camions et véhicules industriels	2182	8
Matériel de bureau électrique ou électronique	2183	10
Matériel informatique	2183	5
Mobilier	2184	10
Cheptel	2185	10
Matériels classiques (hors cuisine)	2188	10
Coffre-fort	2188	20
Petit matériel cuisine (trancheur, petits robots...)	2188	5
Réseaux d'adduction d'eau	21531	40
Réseaux câblés ( réseau privée de fibre numérique dite fibre noire...)	21533	15
Réseaux d'électrification	21534	15
Autres réseaux	21538	15
Installations, matériel et outillage techniques assainissement	21562	10
Matériel et outillage de voirie roulant	21571	8
Autre Matériel et outillage de voirie	21578	10
Stations d'épuration à filtre planté de roseaux ou à boues activées (génie civil)	Selon le bien	50
Lagunes et travaux sur les lagunes (génie civil)	Selon le bien	30
Réseaux d'eaux usées ( neuf, renouvellement ou réhabilitation)	Selon le bien	50
Postes de relèvement, bassin, tampon	Selon le bien	25
Equipements : métrologie, électronique	Selon le bien	8
Equipements : pompage	Selon le bien	10
Equipements : électricité, hydraulique	Selon le bien	20
Installations et appareils de chauffage	Selon le bien	20
Appareils de lavage-ascenseurs	Selon le bien	25
Équipements de garages et ateliers	Selon le bien	10
Équipements des cuisines (travaux et gros matériel : four, compresseur)	Selon le bien	15
Bâtiments légers, abris	Selon le bien	15
Équipements sportifs	Selon le bien	10

-**DÉCIDE** l'application de la méthode de l'amortissement linéaire sans prorata temporis sur les biens acquis sur l'exercice 2020 pour le budget principal et les budgets annexes; -**FIXE** le seuil unitaire à 500 €, dit de faible valeur, en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur un an quelle que soit la durée de l'amortissement proposé sur la liste ;

Concernant le budget supplémentaire pour l'exercice 2020 :

- **VOTE** par chapitre le budget supplémentaire du budget principal 2020, équilibré en recettes et en dépenses, arrêté aux sommes suivantes :  
Section d'investissement : 5 782 735,58 €  
Section de fonctionnement : 1 208 130,32 €.

Concernant une garantie d'emprunt attribuée à l'Adapei-Aria :

- **APPROUVE** la réitération de caution concernant le prêt n°4248972 accordé par la Caisse d'Épargne à ADAPEI – ARIA et pour lequel la Ville de Fontenay-le-Comte s'est portée garant ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Concernant une garantie d'emprunt sollicitée par Soliha-Vendée :

- **DÉCIDE** d'accorder sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 186 399,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 111063 constitué de 1 Ligne(s) du Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ; -**PRÉVOIT** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :
  - o La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
  - o Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Concernant l'extinction de créances :

- **ADMET** en créances éteintes, au budget principal, la somme de 3 716,32 €, suivant le détail ci-dessous :

Tiers	Date du jugement/application	Montant
	20/03/2019 Clôture insuffisance actif et LJ	378,02
	24/11/2014 Clôture insuffisance actif et LJ	1 154,32
	22/11/2019 Certificat d'irrecouvrabilité	22,66
	11/2/2020 Commission de surendettement	2 161,32
		3 716,32

Concernant l'attribution de subventions pour travaux en secteur sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint :

Nom du demandeur	Date de la Demande	Adresse de l'immeuble	Nature des Travaux subventionnables	Montant des travaux	Subvention attribuée
	03/06/2020	12 Rue des Halles	Façade et toiture	10 685.57 €	4 000 €
	24/07/2020	24 Quai Victor Hugo	Ouvertures, mur et éléments de toiture	30 152.46 €	2 000 €
	02/07/2020	11 Rue des Horts	Façade et toitures	9 722.37 €	2 000 €
	08/07/2020	23 Place du Petit Laurent	Toiture et ouverture	16 496.85 €	2 000 €
	28/01/2020	64 Rue de la République	Ferronnerie et ouvertures	37 686.41 €	2 000 €
	17/05/2020	15/17 Rue Nicolas Rapin	Façade et ouverture	45 096.00 €	2 000 €
	13/03/2020	61 Rue de la République	Façade et toiture	11 266.70 €	4 000 €
	09/07/2020	19 Rue des Loges	Façade et toiture	44 812.40 €	4 000 €
	27/08/2020	65 Rue Gaston Guillemet	Toiture et zingueries	9 017.58 €	2 000 €
	25/08/2020	4bis Rue Nicolas Rapin	Façade et ouvertures	6 359.78 €	2 000 €



Concernant le dispositif « Colos apprenantes » :

- **APPROUVE** la prolongation du dispositif « Colos apprenantes » prévu par délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Concernant les abonnements à la Ludothèque suite à la fermeture du service lié à la COVID-19 :

- **DÉCIDE** de prolonger les abonnements de cinq mois pour les adhérents de la Ludothèque disposant d'un abonnement valide pendant la période de fermeture ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant l'attribution de subventions aux associations dans le cadre de la COVID-19 :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :
  - Les Feux follets 500 €
  - Fontenay Vendée Triathlon 2 300 €
  - Société Vélocipédique Fontenaisienne 2 430 €répartis comme suit :
  - Section route 400 €
  - Section BMX 1 500 €
  - Section VTT 530 € ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant le rapport annuel lié à l'attribution de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour l'année 2019 :

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour 2019.

Concernant l'adoption du programme d'actions 2020 prévu dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 :

- **ADOpte** le programme des actions 2020 et le plan de financement ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'annexe financière avenant n°5 du contrat de ville avec les différents partenaires.

Concernant la fixation des taux pour la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2021 :

- **APPROUVE** les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (en euros/m<sup>2</sup>, arrondissant au 10<sup>ème</sup> d'euro) applicables en 2021 suivant le tableau ci-dessous :

Catégories de supports taxés	Tarif TLPE 2019	Tarifs maximaux	Tarif TLPE 2021
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques, d'une superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	15,70	16,20	16,20
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques, d'une superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	31,40	32,40	32,40
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques, d'une superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	47,10	48,60	48,60
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques, d'une superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	94,20	97,20	97,20
Dispositifs affichant des publicités non commerciales ou des spectacles			
Enseignes < ou égal à 7 m <sup>2</sup>			
Enseignes autres que les enseignes scellées au sol, dont la somme des superficies est > 7 m <sup>2</sup> et < ou égal à 12 m <sup>2</sup>	Exonération	16,20	Exonération
Enseignes scellées au sol, dont la somme des superficies est > 7 m <sup>2</sup> et < ou égal à 12 m <sup>2</sup> tarif de base	15,10	16,20	15,10
Enseignes, dont la somme des superficies est > 12 m <sup>2</sup> et < ou égal à 20 m <sup>2</sup>	15,10	32,40	15,10
Enseignes, dont la somme des superficies est > 20 m <sup>2</sup> et < ou égal à 50 m <sup>2</sup>	20,20	32,40	20,20
Enseignes, dont la somme des superficies est > 50 m <sup>2</sup>	30,40	64,80	30,40

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

Concernant la taxe sur les friches commerciales pour l'année 2021 :

- **ARRÊTE** la liste des adresses des biens susceptibles d'être concernés par la taxe sur les friches commerciales pour l'année fiscale 2021, jointe en annexe ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à communiquer la liste des biens imposables aux services fiscaux.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,  
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



**Le Maire,**



**Ludovic HOCBON**

Affiché du : *02 octobre 2020*  
au